

Elèves entrants en Secondes Générales, Secondes Professionnelles, 1ère année de CAP ainsi que les nouvelles affectations

Service Vie Scolaire

Affaire suivie par :

C. BILIONNIERE

Conseillère
Principale
d'Éducation

Téléphone :

0590 97 90 42
0590 97 53 93

Mèl :

Vie.scolaire.lpohb@gmail.com

Etablissements	Jours	heure
Collèges de Marie- Galante - N. Mandela de Capesterre - A. Baclet de Saint Louis - J. Calmet de Grand-Bourg	Jeudi 27 juin 2024 Vendredi 28 juin 2024	7h30-10h 10h30-13h 7h30-12h30
Collèges de Guadeloupe	Vendredi 5 juillet 2024	Entre de 9h30 et 12h30
Autres inscriptions	Mardi 9 juillet 2024	A partir de 8h

- Les parents se rapprocheront du LPO Hyacinthe BASTARAUD munis de la notification d'affectation de leur enfant (remise par le collège)
- **SUR PLACE : ils compléteront les documents suivants**
 - Fiche de renseignements
 - Autorisation de droit à l'image
 - 2 fiches d'urgence

Ils rapporteront les documents suivants :

- La notification d'affectation remise par le collège d'origine
- L'exéat (certificat de fin de scolarité) délivré par l'établissement d'origine
- 4 photos d'identité identiques épaules couvertes (Nom / prénom inscrits au dos) -sans fantaisies - lunettes de soleil, piercing ...-)
- **3 bulletins de 3^{ème} (ou de la classe de l'année 2023-2024)**
- La photocopie du livret de famille (parents et enfant concerné).
- La photocopie de l'attestation de recensement ou du JDC (*élèves de 16 ans et plus*)
- La photocopie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité (**parents et enfant**).
- Une assurance scolaire (Année 2024-2025) -Fortement conseillée-
- La photocopie du carnet de vaccination à jour
- **Avis médical concernant le travail sur machines dangereuses pour les élèves de :**
 - **2nde Bac Pro : Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration ; TNE ; Maintenance Nautique**
 - **1CAP : Cuisine/Service/Restaurant ; Electricité ; Réparation Entretien des Embarcation de Plaisance.**
- Le relevé d'identité bancaire (**RIB**) ou postal (**RIP**) des parents pour les élèves boursiers et de l'élève entrant en 2^{de} PRO/1CAP
- Photocopie de l'ASSR
- Adhésion à la Maison des lycéens : 8 euros
- Frais obligatoire pour le badge : 2.5 euros à la gestion
- Adhésion à l'Association Sportive : 20 euros

Parents, votre présence est obligatoire pour cette démarche. Nous vous demandons d'être très attentifs afin que tous les documents soient convenablement complétés et remis.

Après l'inscription :

- Une attestation vous sera délivrée Elle servira pour les démarches administratives
- La liste de matériels se trouve sur le site du LPO ou vous sera remis sur place.

NB : L'ETABLISSEMENT NE FAIT PAS DE COPIES

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Grand-Bourg, Le 27/05/2024